

SÉMINAIRE

PRÉVENTION DES
INONDATIONS

ET GESTION INTÉGRÉE
DU LITTORAL

Les risques naturels sur le littoral de la Guadeloupe

- Gestion des RN sur le territoire passe par l'élaboration des PPRn
- **Outil d'urbanisme** permet d'adapter/maîtriser l'aménagement face aux RN
- 32 PPRn approuvés (Petit-Bourg révisé en 2019) – PPR 1ère génération
- 31 PPRn en cours de révision → Dans les 3 ans à venir

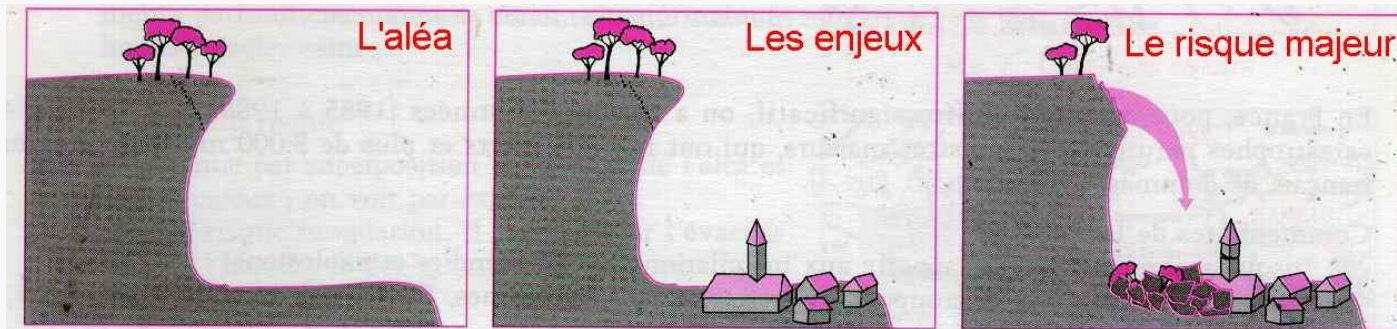
Risques littoraux = risque submersion + recul du trait de côte à 100 ans

Dans le cadre de la révision : travaux en cours d'élaboration BRGM sur la submersion marine → Rendu juin 2022



Les risques naturels sur le littoral de la Guadeloupe

- PPR = PZR + règlement
- Principe du zonage réglementaire = croisement aléa / enjeux (BE)
- Méthodologie multirisque (MVT, INO, SUB)



Les risques naturels sur le littoral de la Guadeloupe

Phénomène naturel	Niveau d'aléa	Espaces urbanisés. Espaces à urbaniser construits	Espaces à urbaniser non construits. Zones naturelles ou agricoles
Houle cyclonique (effets directs de la houle) ou érosion	Aléa fort	Rouge	Rouge
Inondation (crue torrentielle ou surcote marine)	Aléa fort	Rouge	Rouge
Mouvements de terrain	Aléa fort	Rouge	Rouge
Mouvements de terrain	Aléa moyen	Bleu foncé	Bleu foncé
Inondation (cours d'eau ou surcote marine) ou houle cyclonique	Aléa moyen	Bleu	Bleu foncé
Inondation	Aléa faible	Bleu clair	Bleu clair
Faille active	Aléa faible	Bleu clair	Bleu clair
Liquéfaction	Quel que soit son niveau	Bleu clair	Bleu clair
Mouvements de terrain	Aléa faible	Bleu clair	Bleu clair
Aléa nul ou considéré comme négligeable, venant s'ajouter aux risques cyclonique et sismique		Non colorées	Non colorées

Zone	Niveau de contraintes	Nature des prescriptions
Rouge	Zones inconstructibles	Zones d'interdictions
Bleu foncé	Contraintes spécifiques fortes	Zones soumises à opération d'aménagement préalable
Bleu	Contraintes spécifiques moyennes	Zones soumises à prescriptions individuelles et/ou collectives
Bleu clair	Contraintes spécifiques faibles	Zones soumises à prescriptions individuelles
Non colorées	Contraintes courantes	Zones soumises aux règles de construction applicables à l'ensemble du territoire

- Projet d'Aménagement doivent respecter la réglementation PPR en vigueur
 - ZR : Interdictions
 - FB Prescriptions variables



FPRNM : la mesure ETECT

(Etudes, travaux et équipements portés par les collectivités territoriales)

Concerne tous les risques (quelques restrictions cependant)

Exemple inondation + submersion=> PAPI

Financement FPRNM :

50 % pour les études (caractérisation du risque, croisement aléa/enjeux, mesures de protection ou relocalisation)

40 % pour les travaux, ouvrages ou équipements de prévention

50 % pour les travaux, ouvrages ou équipements de protection.



L'analyse coût/bénéfice

Comparatif du coût :

- des indemnisations (Loi Letchimy : acquisition amiable des biens exposés à un risque naturel majeur (évaluation effectuée par la DRFIP)
et
 - Moyen de sauvegarde et de protection des biens et des personnes.
- ↳ Si travaux de réduction de vulnérabilité plus coûteux alors relocalisation des biens et des personnes

FPRNM : relocalisation des biens et des personnes

Bénéficiaire d'un relogement provisoire (mesure EVAC du FPRNM)

- Les mesures d'acquisition amiable et d'expropriation à 100 %
- L'indemnisation dite loi de Letchimy (occupants sans droit ni titre)
- La prise en charge des démolitions à 100 %

PLU : Terrain
définitivement
inconstructible